

---

## LUTTE CONTRE LES TIQUES: UN APERÇU DES MEDICAMENTS DISPONIBLES

Les acaricides sont utilisés pour lutter contre les tiques chez nos animaux domestiques. Leur usage permet de prévenir un certain nombre de maladies à transmission vectorielle véhiculées par les tiques. Parmi celles-ci, la borréliose, ou la maladie de Lyme, est peut-être la plus connue dans nos contrées, en raison de son rôle pathogène chez l'homme. D'autres infections transmises par les tiques sont également importantes chez les animaux domestiques. Citons *Anaplasma phagocytophilum* chez les bovins, le chien et l'homme, *Babesia divergens* chez les bovins, *Babesia caballi* chez le cheval et *Babesia canis* et *Ehrlichia canis* chez le chien.

Chez les carnivores domestiques, les principales espèces de tiques observées en Belgique sont *Ixodes ricinus* et *Ixodes hexagonus*. Plus rarement (moins de 1% des individus) on retrouve *Rhipicephalus sanguineus* et *Dermacentor reticulatus*.

En Belgique, il existe des médicaments enregistrés indiqués pour prévenir les morsures de tiques ou pour les tuer lorsqu'elles se sont déjà fixées (tableau I).

Ces médicaments sont principalement enregistrés pour un usage chez le chien et/ou le chat.

En répertoriant les espèces cibles, on s'aperçoit qu'aucun médicament n'est disponible pour protéger le cheval contre les tiques. Moyaert et al. (7) signalent que l'usage préventif de certains acaricides a été décrit chez cette espèce, mais qu'en pratique, ces derniers sont rarement administrés en raison de l'absence de données concernant leur efficacité, leur durée d'action et leur toxicité éventuelle pour ces animaux.

En général, il est conseillé d'administrer les produits durant la "saison des tiques", c'est-à-dire pendant les mois de juin à septembre, même si, en fonction de la température, ces parasites peuvent être actifs durant toute l'année (2, 6).

La durée d'action et l'intervalle conseillé entre deux traitements, généralement mentionnés dans la notice des médicaments et repris dans le tableau I, en particulier dans la rubrique « Intervalle de traitement ou durée d'action », peuvent varier en fonction de la molécule, de l'espèce de tique, de l'espèce cible ou de la spécialité. Le schéma de traitement peut être adapté si nécessaire en fonction de la situation épidémiologique. Les médicaments chez les chiens et les chats, souvent indiqués dans la lutte contre les puces et les tiques, exercent souvent une action de plus courte durée contre ces dernières.

Les propriétés suivantes des acaricides utilisés doivent être prises en compte, lorsque les propriétaires d'animaux mettent en doute l'efficacité du produit :

- en cas d'usage de formes destinées à être appliquées sur l'animal (spot-on, collier et dans une moindre mesure, pour-on), il faut tenir compte du fait que l'action maximale ne survient qu'après quelques heures (jusqu'à 48 h).
- quelques notices avertissent que les tiques peuvent sporadiquement se fixer sur l'animal après traitement, mais que ces tiques sont tuées. Seule la perméthrine a un effet répulsif.
- 90 % d'efficacité est le seuil minimal requis pour qu'un médicament soit reconnu efficace contre les tiques au moment de l'enregistrement (1).
- l'action des substances énumérées peut être influencée par le lavage de l'animal, la nage ou la pluie. Ceci vaudrait pour les colliers à base d'amitraz (absents du marché belge en tant que médicaments) et pour les spécialités spot-on contenant de l'amitraz et

de la métaflumizone (selon la notice, seulement après des expositions répétées à l'eau) mais pas pour le fipronil, le pyriprole ou l'association perméthrine/imidaclopride (5).

De la résistance a été observée contre les acaricides utilisés chez les bovins, en cas d'usage intensif d'une même substance. Aucune information n'est disponible concernant la situation en Belgique.

L'utilisation de médicaments acaricides peut s'accompagner de quelques mesures susceptibles de diminuer les chances de contact avec les tiques :

- éviter les biotopes favorables aux tiques : principalement les régions boisées de feuillus avec des buissons bas, des fougères, des herbes hautes ; mais aussi les jardins et les parcs qui peuvent héberger des tiques (6). En Belgique, les tiques du genre *Ixodes* apparaissent dans tout le pays. Une incidence plus grande de morsures de tiques chez l'homme est cependant constatée au centre et dans les provinces de l'est du pays (2). La plupart des morsures sont contractées durant les mois d'été, avec des pics durant les mois de juin-juillet (2, 6).
- inspecter l'animal (ou l'homme) après un passage dans une région à risque, pour détecter la présence de tiques.

Si tel est le cas, il importe de les éliminer au plus vite: la tique est saisie au plus près de la peau avec une pince et éliminée par traction verticale continue, donc sans rotation (9). La plaie de la morsure est ensuite désinfectée. L'utilisation de produits tels que l'alcool, le vernis à ongles ou l'huile n'est généralement pas efficace et peut endommager la peau. Par ailleurs, l'utilisation de ces substances ne fait que retarder le retrait de la tique, ce qui n'est pas conseillé dans le cadre de la prévention de maladies à transmission vectorielle telle que la borréliose par exemple. Lorsque la tique est éliminée dans les 24 h, le risque de transmission de *Borrelia burgdorferi* (agent étiologique de la borréliose) est minime (9). Chez l'homme, il est conseillé de noter la date de la morsure. L'administration à titre prophylactique d'antibiotiques n'a aucune pertinence, ni chez l'homme (1, 3 et 4) ni chez les animaux domestiques (5, 7).

**Tableau I: médicaments contre les tiques commercialisés en Belgique \*,\*\***

SUBSTANCE ACTIVE	SPECIALITE	ADMINISTRATION	INTERVALLE DE TRAITEMENT OU DUREE D'ACTION	ESPECE-CIBLE
Amitraz	TAKTIC ( <i>Intervet</i> )	pour-on	Bo : traiter tous les 9-10 j Ov : traiter 2 x à 14 j d'intervalle. Protège durant 6 sem. Espèce de tique non spécifiée dans la notice.	Bo, Ov
Amitraz + Méthaflumizone	PROMERIS DUO ( <i>Fort Dodge</i> )	Spot-on	Jusqu'à 4 sem (3 – 4 sem, en fonction de l'espèce de tique). Espèces de tiques: <i>Ixodes ricinus</i> , <i>Ixodes hexagonus</i> , <i>Rhipicephalus sanguineus</i> , <i>Dermacentor reticulatus</i> et <i>Dermacentor variabilis</i>	Ca

<i>Doramectine</i>	DECTOMAX (Pfizer)	injection sc	Administration unique. Durée de protection non disponible. Espèce de tique: <i>Ixodes ricinus</i> .	Bo
<i>Fipronil</i>	FRONTLINE SPOT ON CHIEN (Merial)	spot-on	1 mois. Espèces de tiques: <i>Rhipicephalus spp.</i> , <i>Dermacentor spp.</i> et <i>Ixodes spp.</i>	Ca
<i>Fipronil</i>	FRONTLINE SPOT ON CHAT (Merial)	spot-on	Jusqu'au jour 17, agit à 100%, puis diminution de l'activité jusqu'à 86 % au jour 30. Espèces de tiques : <i>Ixodes ricinus</i> , <i>Ixodes scapularis</i> , <i>Rhipicephalus sanguineus</i> , et <i>Dermacentor variabilis</i> .	Fe
<i>Fipronil</i>	FRONTLINE SPRAY (Merial)	spray	3 – 5 sem. Espèce de tique: <i>Ixodes ricinus</i> .	Ca, Fe
<i>Fipronil + (S)-méthoprène</i>	FRONTLINE COMBO SPOT-ON Chien (Merial)	spot-on	Jusqu'à 4 sem. Espèces de tiques: <i>Ixodes ricinus</i> , <i>Dermacentor variabilis</i> , <i>Rhipicephalus sanguineus</i> .	Ca
<i>Fipronil + (S)-méthoprène</i>	FRONTLINE COMBO SPOT-ON Chat (Merial)	spot-on	Jusqu'à 2 sem. Espèces de tiques: <i>Ixodes ricinus</i> , <i>Dermacentor variabilis</i> , <i>Rhipicephalus sanguineus</i> .	Fe
<i>Fluméthrine</i>	BAYTICOL POUR-ON 1 % (Bayer)	pour-on	Non disponible.	Bo
<i>Imidaclopride, perméthrine</i>	ADVANTIX SPOT-ON SOLUTION Chien (Bayer)	spot-on	4 sem. ( <i>Rhipicephalus sanguineus</i> , <i>Ixodes ricinus</i> ) ou 3 sem. ( <i>Dermacentor reticulatus</i> ).	Ca
<i>Perméthrine</i>	DEFENDOG (Virbac)	spray	30 j. Espèce de tique non spécifiée dans la notice.	Ca
<i>Phoxime</i>	SARNACURAN sol (je suppose) (Bayer)	dip ou spray	Non disponible. Espèce de tique non spécifiée dans la notice.	Su, Ov
<i>Propoxur</i>	PROPOXUR COLLIER (Bayer)	collier imprégné	10 sem. Espèce de tique non spécifiée dans la notice.	Ca
<i>Propoxur, fluméthrine</i>	KILTIX Chien (Bayer)	collier imprégné	Jusqu'à 6 sem. Espèces de tiques: <i>Ixodes ricinus</i> , <i>Rhipicephalus sanguineus</i> .	Ca
<i>Pyriprole</i>	PRAC-TIC (Novartis)	spot-on	4 sem. ( <i>Rhipicephalus sanguineus</i> , <i>Ixodes ricinus</i> ,	Ca

			<i>Dermacentor reticulatus</i> ).	
--	--	--	-----------------------------------	--

*\* Pour consulter l'information pharmacothérapeutique générale concernant les molécules présentes dans les spécialités reprises dans ce tableau, nous vous renvoyons au Répertoire Commenté des Médicaments à usage vétérinaire (ou [www.cbip-vet.be](http://www.cbip-vet.be)).*

*\*\* Rappelons qu'il existe d'autres produits sur le marché pour la lutte contre les ectoparasites chez les animaux domestiques. Ces produits ne sont cependant pas commercialisés en tant que médicaments. Souvent, ces produits contiennent cependant des substances qui sont également présentes dans des médicaments commercialisés.*

## Références:

- 1 - Documentation of efficacy of antiparasitiques, EMEA
- 2 - Bossuyt N, Van Casteren V. Epidemiologie en aanpak van de ziekte van Lyme in de huisartsenpraktijken in België; Vlaams Infectieziektebulletin 2006, 2, , 10-4).
- 3 – Folia Pharmacatherapeutica mai 2002 et mai 2003: La maladie de lyme: prévention et traitement
- 4 - Folia Pharmacatherapeutica mai 2004: La maladie de lyme: mise à jour
- 5 - Littman MP, Goldstein RE, Labato MA, Lappin MR, Moore GE. ACVIM small animal consensus statement on Lyme disease in dogs: diagnosis, treatment, and prevention. : J Vet Intern Med. 2006 Mar-Apr; 20(2):422-34.. ([www.ivis.org](http://www.ivis.org))
- 6 - Takken W., van Vliet A., van Overbeek L. S., Gassner F., Jacobs F, Bron W.A.: Rapport Teken, tekenbeten en Borrelia infecties in Nederland. Periode juli – december 2006, De Natuurkalender april 2007, <http://www.wur.nl/NR/rdonlyres/8B818639-D9C9-4091-B750-68932A3B7BBF/41117/031wurRapportTekenonderzoek.pdf>
- 7 - Moyaert H., De Wilde H., Decostere A., Haesbrouck F.: Borrelia Burgdorferi-infecties bij het paard, Vlaams Diergeneeskundig Tijdschrift, 2006, 75, 429 – 435
- 8 – Bushmich S.L. Lyme, Borreliosis in domestic animals. Journal of Spirochetal and tick-borne diseases Vol.1, No. 1, 1994
- 9 – EUCALB: European Union Concerted action on Lyme Borreliosis [http://meduni09.edis.at/eucalb/cms/index.php?option=com\\_content&task=view&id=48&Itemid=80](http://meduni09.edis.at/eucalb/cms/index.php?option=com_content&task=view&id=48&Itemid=80)